

COMMUNE de CORBEILLES

CONSEIL MUNICIPAL du 16 OCTOBRE 2018

L'an 2018, le 16 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Maire par intérim

Présents : Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Maire par intérim, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CONSTANT Daniel, M. CANELA Maxime, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRANCCART Sébastien, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, M. GUET Francis

Absent(s) : Mme GARCIA NOVEJARQUE Maria Del Pilar

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VOGEL Florence à Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline

M. CONSTANT Daniel a été élu secrétaire de séance.

Mme BESSE-DESMOULIERES demande de respecter une **minute de silence** en hommage à **M. Georges GARDIA**, Maire de Corbeilles, décédé le 5 octobre 2018.

Le Compte rendu du conseil du 12 septembre 2018 est approuvé à l'**unanimité**.

1) Résiliation marché CEBAT – construction MARPA – Lot N° 4a – Étanchéité – Zinguerie

Madame BESSE-DESMOULIERES, Maire par intérim, informe que suite aux difficultés rencontrées avec l'entreprise CEBAT, titulaire du lot « étanchéité-zinguerie » pour la construction de la MARPA à Corbeilles, nous avons mis en demeure la SARL CEBAT, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 septembre 2018, d'exécuter les travaux en souffrance avant le 28 septembre 2018. Le courrier a été réceptionné par CEBAT le 13 septembre 2018.

En l'absence d'exécution au 28 septembre 2018, il vous est proposé de m'autoriser à procéder à la résiliation du marché attribué à l'entreprise CEBAT, correspondant au lot 4a « Étanchéité - Zinguerie » des travaux de construction de la MARPA dans les conditions prévues par l'article 46.3 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux. Cette résiliation sera prononcée aux frais et risques du titulaire, pour faute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la situation de blocage concernant l'exécution du marché par l'entreprise CEBAT correspondant au lot 4a « Étanchéité - Zinguerie » des travaux de construction de la MARPA.

AUTORISE le Maire :

- à **RESILIER** ce marché aux frais et risques du titulaire
- à **RELANCER** une nouvelle consultation sous le régime de la procédure adaptée pour faire réaliser les prestations restantes par une tierce entreprise,
- à **PRENDRE** et **SIGNER** les actes et décisions nécessaires.

Délibération votée à l'**unanimité**.

M. HORNEZ rappelle que depuis janvier 2018 nous avons envoyé à l'entreprise CEBAT plusieurs courriers en recommandé avec avis de réception lui demandant de renforcer les équipes et de terminer les travaux du lot « Étanchéité – Zinguerie » dont elle est titulaire. En fait, depuis fin juillet l'entreprise CEBAT n'est plus venue sur le chantier. Nous avons dû faire appel à un huissier (Me REMIGEREAU) pour constater la situation laissée par CEBAT : abandon de matériaux et matériels, travaux partiellement réalisés, présence de malfaçons et de défauts de pose...

Nous allons devoir trouver une entreprise pour reprendre les travaux. Le cabinet DIGINUM va solliciter l'entreprise VAUCOULEUR (titulaire des lots « Couverture et zinguerie » et « charpente et bardage ») pour étancher les toitures. Le test d'étanchéité à l'eau n'est toujours pas réalisé et pour cause. Nous avons également constaté que les ouvriers de CEBAT ont brûlé à plusieurs endroits le pare-vapeur.

Mme BESSE-DESMOULIERES demande quel est l'impact sur la date d'ouverture de la MARPA et quel sera le montant du marché des travaux à finir ?

2) Création poste Adjoint d'animation 14,75/35^{ème} (périscolaire) au 15/10/2018

Madame BESSE-DESMOULIERES, Maire par intérim, informe le Conseil que suite au départ de Mme Amandine BERTRE, adjoint d'animation contractuel à temps complet, au 1^{er} octobre 2018, nous avons convenu avec la CC4V que la commune pourvoirait au remplacement de l'agent uniquement pour la partie périscolaire, hors mercredi et ALSH vacances.

Il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation temps non complet de 14,75/35^{ème} à compter du 15 octobre 2018.

Vu notre délibération N° 2017.10.44 du 24 octobre 2017 relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il sera procédé à la déclaration de création de poste auprès du Centre de gestion du Loiret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 14,75/35^{ème} au 15 OCTOBRE 2018.

Le tableau des effectifs s'établit comme suit **au 15 OCTOBRE 2018** :

- 1 Attaché
- 1 Rédacteur TC
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint Administratif TNC 30/35^{ème}
- 1 Garde Champêtre Chef Principal TC
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 2 Agents de Maîtrise TC (2 non pourvus)
- 1 Agent de Maîtrise TNC 32/35^{ème}
- 6 Adjoints Techniques TC (3 non pourvus)
- 4 Adjoints Techniques TNC (2 à 31,5/35^{ème} - 27,5/35^{ème} - 26,5/35^{ème})
- 1 ATSEM Principal 1^{ère} classe TNC 32/35^{ème}
- 1 ATSEM Principal 2^{ème} classe TNC 32/35^{ème}
- 7 Adjoints d'animation TNC (29/35^{ème} (non pourvu) - 5 à 0,98/35^{ème} (5 non pourvus) - 1 à 14,75/35^{ème})
- 2 Adjoints d'animation TC (1 non pourvu)
29 postes (dont 12 non pourvus)

Délibération votée à l'**unanimité**.

3) Approbation rapport CLECT CC4V du 6/9/2018

Madame BESSE-DESMOULIERES, Maire par intérim, rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

Après approbation du rapport par la majorité qualifiée des communes, le Conseil Communautaire pourra notifier aux communes les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année en cours (montants minorés du coût de la compétence transférée, évalué par la CLECT).

Madame BESSE-DESMOULIERES indique que lors de sa réunion en date du 6 septembre 2018, la CLECT a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées pour l'année 2018 (suite au transfert de la compétence GEMA).

Vu le rapport de la CLECT du 6 septembre 2018 transmis par la CC4V,

Vu le Code Général des Impôts et son article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport de la CLECT 2018 tel que présenté en annexe.

CHARGE Madame le Maire par intérim d'informer Monsieur le Président de la CC4V de la décision du Conseil Municipal de Corbeilles.

Délibération votée à l'**unanimité**.

M. CANELA précise que l'objet de la CLECT portait essentiellement sur le transfert de charges pour la GEMAPI. Il a été décidé qu'il n'y aurait pas de transfert de charges mais que la dépense serait prélevée par l'impôt. Le deuxième point concernait le PLUI pour lequel la CC4V prend en charge tous les frais, là non plus pas de transfert de charges.

4) Demande de subventions : Bibliothèque sonore d'Orléans et Les Restaurants du Cœur

Madame BESSE-DESMOULIERES, Maire par intérim, informe le conseil des demandes de subvention reçues en mairie, émanant de :

L'association des Donneurs de Voix pour la Bibliothèque sonore d'Orléans et du Loiret qui œuvre en faveur des populations empêchées de lire (non-voyants, malvoyants, handicapés moteur, personnes atteintes de dyslexie....)

Les Restaurants du Cœur – siège social à Ingré (45) ayant pour but la distribution alimentaire aux plus démunis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas accorder de subvention à ces deux organismes.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les associations susmentionnées de la décision du Conseil Municipal

Délibération votée à l'**unanimité**.

5) Rapport d'activité 2017 de la CC4V

Madame BESSE-DESMOULIERES, Maire par intérim, présente les grandes lignes du rapport annuel d'activité de l'année 2017 de la Communauté de Communes des 4 Vallées, dont un exemplaire a été communiqué à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel 2017 de la CC4V.

Mme BESSE-DESMOULIERES informe que la commission COMMUNICATION de la CC4V fera pour l'an prochain une version plus synthétique. Souligne l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs cet été pour les communes de CORBEILLES et NARGIS.

M. CANELA indique qu'au niveau du développement économique, le gros projet c'est la zone du Mardeleux devenue « L'éco-parc de Ferrières en Gâtinais ». Les investissements sont estimés à 5 ou 6 millions d'euros. A cet effet, une personne va être embauchée à mi-temps pour s'occuper de la vente des terrains.

Des aides aux entreprises vont être mises en place.

L'architecte pour le musée de Sceaux a été choisi. Le projet au niveau de la phase d'appel d'offres est estimé à 3 millions d'euros.

Depuis 1998, 1.600.000 € ont été investis par la CC4V sur CORBEILLES.

M. HORNEZ souhaite que les projets de transformation du BAF en dojo et d'agrandissement du vestiaire foot soient menés à bien avant la fin du mandat.

AFFAIRES DIVERSES

Mme BESSE-DESMOULIERES

- Informe que bien que la réglementation le permette, elle ne souhaite pas percevoir l'indemnité de Maire dans le cadre de sa fonction de Maire par intérim.
- Fait part des remerciements pour la subvention qui leur a été versée des AFN et de PEP45
- Donne la liste des condoléances reçues au nom du Conseil Municipal suite au décès de M. GARDIA
- Donne lecture du courrier de Mme Florence VOGEL relatif aux compteurs LINKY et qui demande si la commune s'est positionnée à ce sujet ?
- Informe que suite au décès de M. GARDIA, et compte tenu du fait que nous votons au scrutin de liste depuis les élections municipales de 2014, il sera procédé prochainement à l'élection des 15 membres du conseil. Nous sommes dans l'attente des dates et instructions de la part des services de l'État.

M. HORNEZ

- Informe que le nettoyage des douves a été fait, mais qu'il y a des réparations sur le pont à prévoir.
- Le filet pour empêcher l'intrusion des pigeons a été installé sous la halle par les agents municipaux. Nous sommes en attente du devis d'un système de protection à installer sur les rebords des abassons de l'église pour les empêcher de se poser. À noter qu'ils envahissent également les arbres de la place.
- Concernant le chantier de la MARPA, l'avancement global est de 88 %. Les travaux VRD (voirie-réseaux divers) sont bien avancés. On ne peut toutefois pas donner de date d'ouverture.
- La réception provisoire du gymnase a été réalisée. La commune doit demander le passage de la Commission de Sécurité.
- L'Association de Sauvegarde du territoire du Gâtinais, association qui se bat contre la construction des éoliennes à Lorcy, fait un appel aux dons pour pouvoir régler les honoraires de l'avocat qui la représente.
- Signale que la sucrerie de Corbeilles est en arrêt à cause d'une panne mécanique et que son activité est suspendue le temps de procéder aux réparations.

M. CONSTANT

- Remercie les associations de Corbeilles pour leur aide lors des obsèques de M. GARDIA
- La commission bibliothèque qui s'est réunie fin septembre avec les bénévoles, a fixé les horaires d'ouverture comme suit :
 - Mardi de 9 h 30 à 11 H 30
 - Mercredi de 15 H 00 à 17 H00
 - Jeudi de 9 H 30 à 11 H 30
 - Samedi de 10 H 00 à 12 H 00
- Suite à l'appel aux bénévoles lancé dans l'Éclaireur et le site, nous avons 3 femmes qui ont rejoint l'équipe de bénévoles.
- Fait part d'un projet de « boîte à lire » à installer dans plusieurs endroits de la commune
- Informe d'une réunion à la CC4V avec la Directrice Départementale de la Bibliothèque d'Orléans
- La formation DECALOG pour le logiciel de la bibliothèque aura lieu le 8 janvier 2019.
- Le bulletin municipal devrait être bouclé pour la fin janvier 2019
- Au niveau du fleurissement, nous travaillons sur le projet MARPA
- Le 8 novembre prochain il ira, avec les agents du service technique, à une réunion sur la participation des habitants pour le fleurissement des trottoirs organisée par le CAUE

M. CANELA

- Le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la MARPA est enfin sur notre compte. La première échéance de remboursement est fixée en avril 2020.
- Le Directeur de la MARPA sera logé au 2 rue des Écoles (logement communal)
- Nous avons 3 logements qui vont se libérer.

Mme BARBER

- A été questionnée par un administré qui lui demande si les conteneurs d'ordures ménagères doivent être rentrés après le passage de la benne du SMIRTOM. La réponse est positive, les conteneurs ne doivent pas être laissés plus que nécessaire sur la voie publique.

Fin de la séance à 23 H 00

J. BESSE-DESMOULIERES

JP HORNEZ

M. CANELA

D. CONSTANT

JP LEBOEUF

I. MARTIN

C. LANCELOT

S. MAISON

S. FRANCAERT

C. BARBER

F. GUET